

President
of the Treasury Board



Présidente
du Conseil du Trésor

Ottawa, Canada K1A 0R5

Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, au nom du gouvernement du Canada, je suis heureuse de répondre au vingt-sixième rapport du Comité permanent des comptes publics (le Comité) intitulé *La Stratégie pour un gouvernement vert*, qui a été présenté à la Chambre des communes en février 2023.

Le gouvernement reconnaît l'importance de mettre en œuvre une approche solide et complète à l'égard de la mesure du rendement et des rapports publics dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert (SGV). Nous sommes ravis d'avoir l'occasion de décrire la façon dont les recommandations du commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) et les recommandations formulées dans le vingt-sixième rapport du Comité sont prises en compte.

Le gouvernement aimerait remercier les membres du Comité pour leur travail dans l'entreprise de l'étude et la formulation de recommandations. Il souhaite également exprimer sa gratitude au Comité, qui lui a donné l'occasion de comparaître devant celui-ci pour parler des initiatives, des objectifs et des travaux liés à la SGV. Les recommandations au CEDD et au Comité sont précieuses pour orienter la façon dont le gouvernement va de l'avant avec l'écologisation des opérations gouvernementales.

La réponse du gouvernement est le produit de la collaboration entre le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Transports Canada (TC). Le gouvernement a examiné attentivement le rapport du Comité et est heureux de donner suite à chacune des recommandations.

Canada

Recommandation 1 : Au sujet de la publication et de la collecte de données

Que, d'ici le 31 janvier 2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant les mesures prises pour recueillir les données sur l'ensemble des sources d'émissions de gaz à effet de serre produites par le gouvernement du Canada, y compris celles des sociétés d'État, et les publier de manière claire et exhaustive.

Le gouvernement du Canada convient qu'il est nécessaire de continuer d'améliorer l'exhaustivité, la transparence et la clarté des données pour assurer le suivi du rendement des opérations d'écologisation du gouvernement. Le SCT présentera le rapport demandé au Comité lorsqu'il fera rapport sur les recommandations 2 et 4, soit d'ici le 31 mars 2024. Le rapport décrira les sources supplémentaires des émissions de gaz à effets de serre (GES), sur lesquelles le SCT publiera un rapport sur son site Web et sur le portail du gouvernement ouvert. D'ici là, les principaux progrès réalisés à ce jour sont les suivants :

- Le SCT a récemment mis à jour les données sur les émissions annuelles des portées 1 et 2 sur les biens immobiliers et le parc de véhicules conventionnel sur son site Web, y compris des informations détaillées sur les émissions des bâtiments et des parcs de véhicules par ministère sur le portail du gouvernement ouvert.
- Les données sur la portée 3 des émissions de GES découlant de l'approvisionnement ont été ajoutées sur le site Web du SCT dans l'inventaire des émissions de GES du gouvernement du Canada. Ces émissions sont générées dans les chaînes d'approvisionnement des biens et des services acquis par le gouvernement, par exemple pour la fabrication de véhicules, les matériaux de construction, l'équipement de TI et la production d'énergie.
- La *Norme sur le carbone intrinsèque en construction* du SCT est entrée en vigueur à la fin de 2022. Elle prévoit la divulgation des données relatives aux émissions de GES associées à la production du béton utilisé dans les projets du gouvernement. Ces données seront agrégées et publiées dans un rapport annuel sur le site Web du SCT.
- La *Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023. Les fournisseurs ayant des contrats de plus de 25 millions de dollars avec le gouvernement fédéral sont tenus de divulguer les renseignements relatifs à leurs émissions de GES et d'établir des cibles de réduction de leurs émissions. Ici, encore, les données seront agrégées et feront l'objet d'un rapport annuel publié sur le site Web du SCT.

En ce qui a trait à la collecte de données sur les émissions de GES des sociétés d'État, et comme il est indiqué dans la réponse au CEDD, le Centre pour un gouvernement vert du SCT consultera les sociétés d'État sur la production de rapports sur leurs émissions de GES dans le contexte de la prochaine mise à jour de la Stratégie en 2023-2024. En ce moment, les sociétés d'État sont encouragées à déclarer publiquement leurs émissions, et nombreux d'entre eux publient leurs données dans leurs propres rapports publics sur le développement durable.

La recommandation du Comité s'aligne sur l'obligation établie par le gouvernement dans le budget de 2021 selon laquelle toutes les sociétés d'État doivent adopter les normes du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTDFC) dans leurs rapports organisationnels. Le budget a annoncé que les sociétés d'État dont les actifs sont supérieurs à 1 milliard de dollars commenceraient à divulguer, avant la fin de 2022, un rapport sur leurs risques financiers liés aux changements climatiques, et ceux dont les biens sont inférieurs à 1 milliard doivent présenter leur rapport d'ici la fin de 2024. Cela s'inscrit également dans le conseil formulé par le Groupe consultatif pour la carboneutralité, en janvier 2023, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, selon lequel le gouvernement : « devrait exiger que chaque organisme, ministère et société d'État fédéral formulent publiquement leur rôle dans l'atteinte de la carboneutralité par le Canada ».

Recommandation 2 : Au sujet de l'inclusion de détails supplémentaires sur les engagements stratégiques

Que, d'ici le 31 mars 2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les détails supplémentaires qui seront fournis dans la prochaine révision de la Stratégie, notamment les achats écologiques, l'adoption de technologies propres, les partenariats, les politiques et la mesure du rendement.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de mettre régulièrement à jour la SGV en fonction des progrès accomplis et, au besoin, de la portée accrue. Des consultations avec les ministères et intervenants visés sont en cours en vue d'élaborer des options pour la prochaine mise à jour de la SGV. Le SCT présentera le rapport demandé au Comité d'ici le 31 mars 2024.

Le SCT a récemment mis à jour son site Web et publié les nouveaux renseignements sur la mise en œuvre de la SGV, y compris sur les mesures d'approvisionnement et les partenariats stratégiques, comme l'initiative Acheteurs pour l'Action climatique. L'initiative Acheteurs pour l'Action climatique a été créée en 2021 et réunit les principaux acheteurs publics de produits écologiques qui font l'acquisition d'importants volumes de biens et de services qui ont d'importantes répercussions environnementales. La coalition

met en commun ses connaissances et collabore sur les pratiques exemplaires en vue d'accélérer et d'améliorer les pratiques en matière d'approvisionnement écologique et d'augmenter la capacité des acheteurs pour favoriser l'acquisition de biens et de services écologiques.

Recommandation 3 : Au sujet de l'approche de gestion des risques

Que, d'ici le 30 juin 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant sa stratégie exhaustive de gestion des risques nuisant à la capacité du gouvernement d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici à 2050, comprenant une description de la manière de recenser, surveiller et atténuer de façon périodique les risques importants.

L'approche de la SGV est fondée sur une analyse des résultats nécessaires à l'atteinte d'opérations zéro émissions nettes d'ici 2050, et les risques liés à l'atteinte de cet objectif. Comme il est indiqué dans la réponse à la recommandation du CEDD, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'adopter une approche exhaustive pour identifier, surveiller, et atténuer des risques liés à l'atteinte de l'objectif de zéro émissions nettes d'ici 2050. Le SCT présentera au Comité un rapport détaillant l'approche de gestion des risques d'ici le 30 juin 2023.

Recommandation 4 : Au sujet des plans ministériels concernant la réduction des émissions de GES et la carboneutralité

Que, d'ici le 31 mars 2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport indiquant si : 1) les plans de décarbonisation des parcs de véhicules de sécurité nationale ont été complétés; 2) des échéances ont été fixées pour que les ministères et agences produisent leurs plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de carboneutralité; et 3) un processus d'examen indépendant des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers des ministères a été mis en place.

L'élaboration de plans de décarbonisation du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales est en cours. Huit ministères et organismes fédéraux, qui représentent 81 % des émissions des biens immobiliers, ont terminé un plan de décarbonisation des biens immobiliers visant à zéro émissions nettes. Le SCT consulte les ministères et organismes fédéraux pour établir un calendrier pour la réalisation des plans restants et est en voie d'examiner leurs plans de décarbonisation des biens immobiliers lorsqu'ils seront terminés. Le SCT présentera le rapport demandé au Comité d'ici le 31 mars 2024.

Recommandation 5 : Sur l'approche pour surveiller les coûts et les économies de la Stratégie

Que, d'ici le 15 juin 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant son approche pour l'établissement et la publication de projections et d'estimations des coûts et des économies découlant de la Stratégie pour un gouvernement vert et ses actions pour s'assurer du suivi de ces coûts et économies.

Le SCT a récemment ajouté une nouvelle page Web (Mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert), qui présente des renseignements supplémentaires sur l'approche de suivi des coûts et des économies pour les Canadiens. Le SCT fournira au Comité le rapport demandé sur l'approche de suivi des coûts et des économies de la SGV au même moment où il fournira le rapport demandé dans le cadre de la recommandation 3, à savoir d'ici le 30 juin 2023.

Recommandations 6 et 7 : Sur la détermination des risques et des mesures d'atténuation (MDN et Transports Canada)

Que, d'ici le 15 juin 2023, Défense nationale présente un rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes décrivant les activités qui contribueront à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et sa stratégie de gestion des risques. Un rapport final devrait aussi être fourni d'ici le 31 mars 2024.

Le MDN et les Forces armées canadiennes acceptent la recommandation et présenteront au Comité un rapport d'étape d'ici le 15 juin 2023 et un rapport final d'ici le 31 mars 2024. Ces rapports décriront les activités du MDN qui contribueront à la réduction de ses émissions de GES et sa stratégie de gestion des risques.

Les objectifs de la SGV comprennent à la fois une réduction de 90 % des émissions de GES provenant des biens immobiliers et la réalisation d'un portefeuille carboneutre d'ici 2050. Le MDN s'est engagé à atteindre ces objectifs et, à ce titre, a fait d'importants progrès en vue de réduire les émissions de GES de son portefeuille de biens immobiliers depuis 2017.

Dans le cadre de ces efforts, le MDN a documenté certains des risques liés à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES. Les risques documentés comprennent la capacité du secteur privé à produire et à fournir des technologies propres en temps opportun, le caractère abordable des technologies propres, ainsi que la grande variété et les différentes conditions des biens

immobiliers du MDN. En outre, le ministère doit veiller à ce que les efforts de réduction des émissions de GES s'harmonisent avec d'autres initiatives stratégiques, comme la Stratégie du portefeuille de biens immobiliers de la Défense (SPBID) et les résultats de l'Examen horizontal des immobilisations du SCT.

Tant les activités en cours qui contribuent à la réduction des émissions des biens immobiliers que les risques documentés ont servi de base à des documents stratégiques, comme la Stratégie énergétique et environnementale de la Défense de 2020-2023, le Rapport sur les résultats de la Stratégie énergétique et environnementale de la Défense 2021-2022, le Plan ministériel de 2023-2024 et le Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022. Tous les documents sont accessibles au public.

Une approche plus globale est en cours pour officialiser les procédures d'évaluation et de gestion des risques, mobiliser des experts clés en la matière et consolider l'information sur les risques. Les améliorations apportées à la gestion des risques faciliteront l'utilisation d'un langage cohérent en ce qui concerne les risques, supprimeront les doubles emplois et combleront toute lacune dans la détermination des risques et les mesures d'atténuation correspondantes. À l'issue de ce processus, les résultats de l'évaluation finale des risques seront pris en compte dans l'établissement du Profil de risque ministériel de la Défense de décembre 2023, qui servira à orienter les futurs plans ministériels et rapports sur les résultats du ministère. Les résultats de l'évaluation des risques soutiendront également l'élaboration d'une feuille de route de réduction des émissions de GES des biens immobiliers de la Défense jusqu'en 2050. Cette feuille de route sera présentée pour examen aux hauts dirigeants de la Défense, au printemps 2024, afin d'éclairer le rapport final du MDN au Comité.

Que, d'ici le 15 juin 2023, Transports Canada présente un rapport au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes décrivant ses activités qui contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sa stratégie de gestion des risques.

TC accepte cette recommandation et s'engage à présenter un rapport au Comité décrivant ses activités qui contribueront à la réduction des émissions de GES ainsi qu'un document décrivant sa stratégie de gestion des risques d'ici le 15 juin 2023. TC s'est engagé à réduire les émissions de GES découlant de ses activités. Le profil d'émissions unique du ministère – les plus grandes sources d'émissions produites par les traversiers et les aéronefs – présente à la fois des défis et des possibilités.

En réponse à la recommandation du Bureau du vérificateur général (BVG) visant à cerner continuellement de nouvelles activités qui contribueront de manière significative à la réduction des émissions et à établir l'ordre de priorité de ses activités en fonction des risques, TC a mis à jour sa feuille de route vers la

carboneutralité. De plus, en réponse à la recommandation du BVG d'élaborer une approche de gestion des risques qui définit les principaux risques et les mesures d'atténuation correspondantes, TC a créé le Cadre de gestion du risque lié à l'écologisation du gouvernement.

La feuille de route pour atteindre la carboneutralité de TC est un document qui propose une marche à suivre pour atteindre l'objectif de carboneutralité dans l'ensemble du portefeuille immobilier de TC d'ici 2050 et maximiser les réductions d'émissions de GES pour tous les autres actifs. La feuille de route tient également compte des programmes et des politiques de TC qui existent, ainsi que des engagements internationaux, nationaux et régionaux en matière de changement climatique pour établir l'ordre de priorité des mesures qui entraînent les plus grandes réductions d'émissions de GES et qui sont les plus rentables.

Le Cadre de gestion du risque lié à l'écologisation du gouvernement de TC décrit le processus de détermination et de classement des principaux risques, ainsi que les mesures d'atténuation associées aux risques susceptibles d'empêcher le ministère d'atteindre ses objectifs en lien avec la SGV. Les risques décelés dans le cadre de ce processus seront intégrés au cycle annuel de gestion des risques du ministère qui s'aligne sur le processus de planification pluriannuelle des ressources de TC.

Conclusion

Tandis que le gouvernement continue à renforcer son approche pour écologiser ses activités, et pour mesurer et rendre compte de son rendement dans le cadre de la SGV, les recommandations du Comité seront prises en compte. Je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier, ainsi que les membres du Comité, pour le travail important que vous avez accompli en examinant le rapport du CEDD sur la Stratégie.

Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques afin de respecter les engagements en matière de zéro émissions nettes à l'échelle mondiale d'ici 2050 est l'une des responsabilités collectives les plus urgentes de notre époque, et le gouvernement reste déterminé à donner l'exemple en coordonnant ses efforts en vue d'écologiser ses propres activités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



L'honorable Mona Fortier, c.p., députée